

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf mai, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mai 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Simone BOURDARIE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Pouvoir de Vincent THOURON à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel: Jean- François BELIVENT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: André MANIE

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Serge BORIES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie- Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Pouvoir de Marcel BETAILLE à Danielle DEVIERS – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Serge LAMOUREUX

A été élu secrétaire de séance : Pascal PAVAN

N°2013-093 : VALIDATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 27 MARS 2013 ET DU 10 AVRIL 2013

Rapporteur: Danielle DEVIERS

Le procès verbal de la séance du 27 mars 2013 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le procès verbal de la séance du 10 avril 2013 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les procès verbaux des séances du 27 mars 2013 et du 10 avril 2013.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf mai, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mai 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Simone BOURDARIE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Pouvoir de Vincent THOURON à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel: Jean- François BELIVENT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: André MANIE

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Serge BORIES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie- Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Pouvoir de Marcel BETAÏLLE à Danielle DEVIERS – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Serge LAMOUREUX – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

A été élu secrétaire de séance : Pascal PAVAN

Départ de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

N°2013-094 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur: Daniel SOULADIE

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement dont le versement des subventions et du FCTVA n'a pas encore été perçu, la Communauté de Communes doit contracter auprès d'un organisme bancaire une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versements de fonds (tirages) et remboursements de fonds lorsqu'il le souhaite, chaque remboursement reconstituant le droit de tirage à due concurrence.

La Communauté de Communes dispose actuellement d'une ligne de trésorerie interactive contractée le 1^{er} juin 2012, auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, à hauteur de 800 000 €, sur une durée d'un an. Les caractéristiques en sont les suivantes :

Montant : 800 000 €

Durée : un an

Taux d'intérêt applicable : EONIA + marge 2,10%

Commission d'engagement : 0,15% du montant de l'enveloppe, soit 1 200 €

Commission de mouvement : 0,03% du cumul des tirages réalisés

Commission de non utilisation : 0,06% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen

Paiement trimestriel à terme échu des intérêts et des commissions de mouvement et de non utilisation

La ligne de trésorerie en cours arrivant à son terme au 31 mai 2013, il est proposé de la renouveler pour un montant maximum de 800 000 €, sur une durée d'un an.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation des organismes de crédits pour l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie sont récapitulées dans le tableau joint en annexe.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il est proposé de retenir l'offre de la Banque Postale à hauteur de 500 000 € et l'offre de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées à hauteur de 300 000 €.

Vu l'avis favorable du bureau, en date du 15 mai 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale, d'un montant de 500 000 €, aux conditions indiquées en annexe,
- approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, d'un montant de 300 000 €, aux conditions indiquées en annexe,
- autorise Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture des lignes de trésorerie,
- autorise Madame la Présidente à effectuer, sans autre délibération, toutes opérations relatives aux lignes de trésorerie, dans les conditions prévues aux contrats

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf mai, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mai 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Simone BOURDARIE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS –

Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Pouvoir de Vincent THOURON à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel: Jean- François BELIVENT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: André MANIE

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Serge BORIES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie- Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Pouvoir de Marcel BETAÏLLE à Danielle DEVIERS – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Serge LAMOUREUX – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

A été élu secrétaire de séance : Pascal PAVAN

N°2013-095 : PROCES VERBAUX DE MISE A DISPOSITIONS DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane au 31 décembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Milhac, Rouffilhac, Le Vigan et Ussel à compter du 31 décembre 2012,

En application de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que tout transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence,

Il est proposé de constater la mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés aux compétences listées ci-dessous, par des procès-verbaux établis contradictoirement entre les 6 Communes nouvellement adhérentes, propriétaires des biens, et la Communauté de Communes Quercy Bouriane :

- « développement économique », en matière de « création, gestion d'ateliers ou tout immobilier d'entreprise et des logements de fonctions qui s'y rapportent, en vue de favoriser l'activité économique dans les zones d'activités communautaires, et le maintien des services en milieu rural »
- « développement touristique », en matière d'« aménagement et gestion d'équipements structurants pour la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du territoire »
- « protection et mise en valeur de l'environnement », en matière de « sensibilisation et restauration du petit patrimoine bâti du domaine public présentant un intérêt patrimonial »
- « action sociale », « dans le cadre de la politique enfance et jeunesse de la Communauté de Communes », et en matière de « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale »
- « création, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire »,

La proposition de rédaction des procès-verbaux de mise à disposition est jointe en annexe.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les procès-verbaux précisent la consistance des biens, la situation juridique des biens, l'état des biens et les renseignements comptables des biens.

Vu l'avis favorable du bureau, en date du 15 mai 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le contenu des procès-verbaux de mise à disposition proposés,
- autorise Madame la Présidente à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles se rapportant à la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf mai, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mai 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Simone BOURDARIE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Pouvoir de Vincent THOURON à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel: Jean- François BELIVENT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: André MANIE

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Serge BORIES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie- Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Pouvoir de Marcel BETAÏLLE à Danielle DEVIERS – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Serge LAMOUREUX – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

A été élu secrétaire de séance : Pascal PAVAN

N°2013-096 : TRANSFERT DE PROPRIETE DES TERRAINS DE LA ZA DES MILLEPOISES AU VIGAN

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCP/2012/154 du 26 décembre 2012 portant fin d'exercice des compétences de la Communauté de Communes Haute Bouriane au 31 décembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCP/2012/155 du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane aux communes d'Anglars-Nozac, Fajoles, Milhac, Rouffilhac, Le Vigan et Ussel à compter du 31 décembre 2012,

Vu l'article L.5211-25-1 du CGCT relatif aux conditions de répartition de l'actif et du passif d'un EPCI dissous dans ses communes membres,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Haute Bouriane n°2013/5, en date du 11 avril 2013, validant les principes de répartition de ses biens propres,

Vu le procès-verbal du 25 avril 2013, transférant l'actif et le passif relatifs aux terrains de la ZA des Millepoises dans le patrimoine de la Commune du Vigan,

Madame la Présidente précise au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Quercy Bouriane doit être propriétaire des terrains de la ZA des Millepoises, afin de pouvoir réaliser ultérieurement la cession de lots aménagés.

En conséquence, elle propose que ces terrains soient rétrocédés directement de la Communauté de Communes Haute Bouriane à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans le cadre de l'exercice de la compétence « développement économique », en matière de « création, aménagement, extension, gestion de zones susceptibles d'accueillir l'extension ou l'installation d'activités économiques à caractère industriel, artisanal ».

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que l'emprunt n°44687642001, contracté par la Communauté de Communes Haute Bouriane, auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, le 11 mai 2010, pour financer l'acquisition de ce foncier, a été transféré à effet au 1^{er} janvier 2013, au profit de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en vertu de sa délibération n°2013-013 du 30 janvier 2013.

Vu l'avis favorable du bureau, en date du 15 mai 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte le transfert de propriété à l'euro symbolique, directement de la Communauté de Communes Haute Bouriane à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, des terrains de la ZA des Millepoises, parcelles cadastrées sous les numéros G1048, G1050, G1051, G1054 et G1056, dans le cadre de la compétence « développement économique » en matière de « création, aménagement, extension, gestion de zones susceptibles d'accueillir l'extension ou l'installation d'activités économiques à caractère industriel, artisanal ».
- autorise Madame la Présidente à signer l'acte notarié relatif à ce transfert de propriété.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf mai, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mai 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Simone BOURDARIE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS –

Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Pouvoir de Vincent THOURON à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel: Jean- François BELIVENT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: André MANIE

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Serge BORIES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie- Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Pouvoir de Marcel BETAÏLLE à Danielle DEVIERS – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Serge LAMOUREUX – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

A été élu secrétaire de séance : Pascal PAVAN

N° 2013-097 : CONTRAT D'OCCUPATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN POUR LES LOCAUX DU « MOULIN DELSOL » AU VIGAN

Rapporteur : Danielle DEVIERS

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, de nouveaux agents doivent intégrer les locaux de la Maison Communautaire, ce qui conduit à un besoin accru en termes de bureaux.

Afin de pallier à ce manque, il est proposé que le Syndicat Mixte du Pays Bourian, jusqu'alors locataire de la Maison Communautaire, occupe une partie des locaux du « Moulin Delsol » au Vigan, pour une surface de 120 m² et un loyer mensuel de 250,00 €, déterminé au regard des charges de fonctionnement.

Vu l'avis favorable du bureau, en date du 15 mai 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- valide le contrat d'occupation entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et le Syndicat Mixte du Pays Bourian pour les locaux du « Moulin Delsol » au Vigan, dans les conditions ci avant-présentées,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf mai, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mai 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Simone BOURDARIE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS –

Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Pouvoir de Vincent THOURON à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel: Jean- François BELIVENT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: André MANIE

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Serge BORIES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie- Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Pouvoir de Marcel BETAÏLLE à Danielle DEVIERS – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Serge LAMOUREUX – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

A été élu secrétaire de séance : Pascal PAVAN

N°2013-098 : ADHESION 2013 A L'ASSOCIATION « URGENGE POLT »

Rapporteur : Yves LOUBIERES

Il est rappelé au Conseil Communautaire que, lors de sa séance du 26 mai 2010, il a été décidé d'adhérer pour l'année 2010, à l'association « Urgence POLT » sise 7 avenue de la République 18100 VIERZON. Créée le 30 janvier 2010, cette association rassemble dans une même structure toutes les personnes et organisations qui militent en faveur de la modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse. Elle a pour but de défendre et promouvoir la modernisation et l'amélioration des infrastructures, du matériel, des dessertes, du cadencement de la ligne et d'agir pour son interconnexion au réseau européen à grande vitesse. Cette adhésion a été renouvelée au titre des années 2011 et 2012.

L'Association « Urgence Polt » sollicite la Communauté de Communes afin qu'elle renouvelle son adhésion, pour l'année 2013 et ce à hauteur de 300 €.

Vu l'avis favorable du bureau, en date du 15 mai 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association « Urgence POLT » pour l'année 2013,
- approuve le versement d'une cotisation de 300 € pour l'année 2013,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf mai, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mai 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE
Concorès: Gérard GAYDOU
Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE
Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Simone BOURDARIE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI
Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT
Milhac: Pouvoir de Vincent THOURON à Claude VIGIE – Claude VIGIE
Montamel: Jean- François BELIVENT – Yves LOUBIERES
Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI
Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT
Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL
Saint-Chamarand: Serge CALLES
Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY
Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN
Saint Clair: André MANIE
Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Serge BORIES
Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie- Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE
Uzech-les-Oules: Pouvoir de Marcel BETAÏLLE à Danielle DEVIERS – Danielle DEVIERS
Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Serge LAMOUREUX – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

A été élu secrétaire de séance : Pascal PAVAN

N°2013-099: ADHESION A L'APPUI TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU SYDED POUR L'ANNEE 2013

Rapporteur: Christian LALANDE

Le nouveau programme d'intervention d'assainissement non collectif pour l'année 2013 a été transmis par le SYDED le 20 mars 2013. Les modalités de financement inscrites pour ce programme ont été validées par le comité syndical du SYDED le 20 décembre 2012.

L'appui technique mis en œuvre par le SYDED comprend les prestations suivantes :

- Réunions périodiques de coordination et d'échange entre les techniciens
- Pilotage des travaux d'harmonisation
- Gestion de la charte départementale
- Mise à disposition de matériel spécialisé destiné à la localisation des ouvrages enterrés

Le financement de cet appui technique reposait en 2012 sur un versement de 0,32 € HT par installation d'assainissement non collectif présent sur le territoire.

Toutefois, les élus du SYDED ont souhaité anticiper la diminution de l'aide du Conseil Général prévue pour 2014 en augmentant la participation de chaque service public d'assainissement non collectif adhérent à 0,64 € HT par installation.

Le nombre total d'installations présentes sur le territoire communautaire s'élevant à 2 675 (source : RPQS exercice 2012), le montant de la participation pour l'appui technique du SATESE s'élèverait à 1 712,00 € HT.

Des prestations complémentaires, hors forfait, sont également disponibles selon les besoins du service :

Interventions ponctuelles (tarifs doublés si installation de capacité > 20 équivalents-habitants)

- Contrôle conception150,00 € HT
- Contrôle travaux.....100,00 € HT
- Diagnostic ou remplacement de techniciens75,00 € HT

Accompagnement à l'organisation d'opérations de réhabilitations groupées

- Forfait minimum incluant 3 jours d'intervention700,00 € HT
- Journée supplémentaire au-delà de la troisième journée500,00 € HT

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable du bureau, en date du 15 mai 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'adhésion à l'appui technique à l'assainissement non collectif du SYDED pour l'année 2013 pour un coût forfaitaire de 1 712,00 € HT.
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf mai, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mai 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Simone BOURDARIE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAOUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Pouvoir de Vincent THOURON à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel: Jean- François BELIVENT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: André MANIE

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Serge BORIES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie- Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Pouvoir de Marcel BETAÏLLE à Danielle DEVIERS – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Serge LAMOUREUX – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

A été élu secrétaire de séance : Pascal PAVAN

N°2013-100 : CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT POUR LES VACANCES D'ETE 2013 SUR LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR

Rapporteur : Yvon BELLY

L'association de parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint-Germain du Bel Air, suite à une enquête auprès des parents, a mis en exergue un besoin en matière d'accueil de loisirs sans hébergement suffisant pour justifier l'ouverture d'un site sur le Saint-Germinois.

Afin de tester le niveau du besoin de la population de cette partie du territoire, il est proposé d'ouvrir à titre provisoire un ALSH, dans les locaux de l'école maternelle de Saint-Germain (salle de psychomotricité, salle de sieste et réfectoire), sur la période des vacances d'été 2013.

Au vu de la fréquentation réelle de ce site, les élus de la CCQB et de la Commune de Saint-Germain du Bel Air, dans le cadre d'une réflexion concertée avec les parents d'élèves du RPI, travailleront à l'évolution de ce dispositif.

Afin de permettre l'ouverture de ce service à titre expérimental, il convient de solliciter un agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, pour l'accueil dans les locaux mentionnés ci-dessus, de 8 enfants de 3 ans à 6 ans et de 12 enfants de 7 ans à 12 ans.

Cet ALSH serait géré par la MJC de Gourdon dans le cadre de sa délégation pour la gestion des ALSH pour les enfants de 3 à 12 ans du territoire communautaire.

Vu l'avis favorable du bureau, en date du 15 mai 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la création d'un accueil de loisirs sans hébergement sur le territoire du RPI de Saint-Germain du Bel Air pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances d'été 2013,
- confie à la MJC de Gourdon la gestion de cet accueil de loisirs et notamment accomplir toutes les formalités nécessaires auprès de la DDCSPP pour son agrémentation,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- sollicite la Commune de Saint-Germain du Bel Air pour la mise à disposition de la salle de sieste, de la salle de psychomotricité, des sanitaires et du réfectoire de l'école maternelle, en contrepartie d'une compensation financière équivalente au remboursement des charges et consommables liés à l'usage de ces locaux par la MJC de Gourdon,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt neuf mai, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 22 mai 2013

Etaient présents :

Anglars-Nozac: Pascal PAVAN – Pascal SALANIE

Concorès: Gérard GAYDOU

Fajoles: Dominique GERARD – Laurent ROUGIERE

Gourdon: Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Simone BOURDARIE – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS –

Jean LOUBIERES – Christian LALANDE – Nadine SAUDI

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Pouvoir de Vincent THOURON à Claude VIGIE – Claude VIGIE

Montamel: Jean- François BELIVENT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles: Eric BESSIERES – Stéphane MAGOT

Rouffilhac: Robert LACOMBE – Jean ROL

Saint-Chamarand: Serge CALLES

Saint Cirq Madelon: Christine MAURY – Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet: Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair: André MANIE

Saint Germain du Bel Air: Serge BORIES – Francine COUDERC – Pouvoir de Gérard FARGES à Serge BORIES

Saint Projet: Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac: Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie- Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Ussel: Bernard PEQUIN – Rose RAJADE

Uzech-les-Oules: Pouvoir de Marcel BETAÏLLE à Danielle DEVIERS – Danielle DEVIERS

Le Vigan: Jean-Michel FAVORY – Laurent GOULOUMES – Joseph SANROMA – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Christian FRANCOUAL – Jacques GRIFFOUL – Patrick DELPECH – Bruno SABATIER – Serge LAMOUREUX – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

A été élu secrétaire de séance : Pascal PAVAN

N°2013-101 : DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE GOURDON EN CATEGORIE II

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

L'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon était jusqu'à ce jour classé Office de Tourisme dans la catégorie 3 étoiles.

Le dernier classement a été prononcé par arrêté de la Préfecture du Lot en date du 13 Juillet 2005 pour une durée de 5 années.

En application des nouveaux critères de classement des Offices de Tourisme, il convient de demander le classement de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) en deuxième catégorie, selon les nouvelles normes en vigueur et obligatoires au 1^{er} Janvier 2014.

Un OTI classé en catégorie II correspond à une structure de taille moyenne intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation touristique homogène et cohérent.

Son équipe est nécessairement pilotée par un responsable ou par un directeur.

La structure propose des services variés de nature à générer des ressources propres.

L'OTI de catégorie II développe une politique de promotion ciblée, et met en œuvre des outils d'écoute de la clientèle de nature à améliorer la qualité des services rendus et de ceux de ses partenaires œuvrant dans sa zone géographique d'intervention.

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme,

Vu l'avis favorable du bureau, en date du 15 mai 2013,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- sollicite pour l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon le classement en catégorie II au sens de l'arrêté ministériel susvisé,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS